

24

AUT

2017

**Environnement, transports et agriculture / Direction générale
des transports**

**Enquête publique de réglementation du trafic - Route de
Saint-Julien / chemin des Voirets - Commune de
Plan-les-Ouates**

Enquête publique numéro 5807

Objet : Circulation

Le tourner à gauche depuis la route de Saint-Julien en direction du chemin des Voirets, dans le sens Perly/Plan-les-Ouates -Genève, représente un danger et plusieurs accidents ont été constatés dans ce périmètre.

Cette mesure interdit aux usagers d'obliquer à gauche sur le chemin des Voirets depuis la route de Saint-Julien en provenance de Perly/Plan-les-Ouates.

Le présent avis constitue une publication d'enquête publique de réglementation locale du trafic, au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989.

La direction générale des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à la direction générale des transports (DGT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à la mairie de la commune de site; pour la Ville de Genève, service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) au 25, rue du Stand, 1204 Genève, du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.